

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 3 Avril

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, Maire, en suite de convocation en date du 25 Mars 2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------------------------|---------|
| En exercice | Présents et/ou représentés | Votants |
| 14 | 11 | 11 |

Etaient présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme Betty BOULOGNE
- Mme Stéphanie LACROIX
- Mme Isabelle LEROUX
- M. Francis COQUERELLE, pouvoir à Mme BERNARDINI
- M. Eric MARTIN, pouvoir à Mme MILLE

Mme Anne OYER, Directrice assure le secrétariat de séance

DELIBERATION : 11/2025

OBJET : Affectation excédent de fonctionnement et d'investissement – Budget « CCAS » – Année 2025

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que le compte administratif 2024 approuvé (décision n°09/2025) fait apparaître un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement d'un montant de **205 642.52 €** et en investissement d'un montant de **33 163.40 €**

Il propose d'affecter les excédents de la façon suivante :

- ⇒ **205 642.52 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- ⇒ **33 163.40 €** au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Adopté à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

Fait à St-Martin-Boulogne, le 3 Avril 2025

P° le Président du CCAS
Sylvie BERNARDINI
Vice-Présidente du CCAS